



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT
Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0

CONTRE : 2

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	Mme Stéphanie MODDE	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Jean DUBUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Gaston FOUCHERES
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER.
M. Abderrahim BAKA	M. Patrick ORSOLA	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
M. Christophe CHEVRIAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA
M. François HELIE	M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Sandrine RICHARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Thierry FALCONNET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRIAU.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises - Caisse de Crédit Municipal de Dijon

Par délibération du 28 juin 1971, le conseil municipal de Dijon avait décidé d'exonérer la Caisse de Crédit Municipal de Dijon de la patente, devenue par la suite taxe professionnelle.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la Contribution Économique Territoriale (CET), elle-même composée :

- de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Depuis 2010, le Grand Dijon ne s'était pas prononcé sur l'éventuelle exonération de CFE de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon, dans la continuité de l'exonération de patente et de taxe professionnelle dont bénéficiait l'établissement.

Afin de clarifier cette situation, il est donc proposé au conseil communautaire, conformément aux textes en vigueur et notamment à l'article 1464 du Code Général des Impôts, de prononcer l'exonération de cotisation foncière des entreprises au profit de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** à la Caisse de Crédit Municipal de Dijon l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre et à l'exécution de cette délibération.